

►►► PUBLIC

Toute personne en charge d'une direction d'établissement, d'un service RH, d'un service technique ou désireux d'appréhender cette obligation à travers sa méthodologie, ses principes et ses objectifs à atteindre.

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référént Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.
Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs règlementaires de prévention des risques et l'évaluation des risques professionnels.
- Comprendre et mettre en œuvre les outils dédiés.
- Être en capacité de lancer la démarche et de la manager en perspective de son autonomie pour le renseignement, et la mise à jour règlementaire du Document Unique.
- Identifier les acteurs internes et externes à l'entreprise pouvant s'inscrire dans la démarche.

►►► CONTENU

La réglementation applicable aux lieux de spectacles et d'événements, en particulier les ERP du Type L, est régulièrement abordée au cours de la formation.

Préambule : Contexte règlementaire

- Principes généraux de prévention (Code du Travail)
- Champ d'application et responsabilité
- Objectifs à atteindre

Module 1 : Les outils

- Notion de risque et de situation de danger
- Définition du risque et du niveau de risque
- Définition de la démarche d'identification et d'évaluation du risque
- Les fiches FDS, d'entreprise, les audits et statistiques en interne, les différents registres et contrôles techniques, etc.
- Fiche d'observation de situation de travail et d'entretien avec les personnels
- Présentation de l'outil type ; Document Unique
- Base de données existante

Module 2 : La méthode

- Présentation de la méthode (base de données existante)
- Évocation du groupe de travail dédié, sa représentativité et légitimité dans l'entreprise
- Structuration de la méthode et son impact dans le temps
- Définir la méthode d'évaluation et ses critères.
- Définition de la mesure de prévention.
- Concevoir une mesure de prévention.
- Concevoir le plan d'action.
- Action de veille technologique et règlementaire

Module 3 : Application pratique

- Exemple d'identification et d'évaluation de risque
- Exemple de proposition de mesure de prévention
- Exemple de management de la mesure de prévention.

►►► MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;

Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.

Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : [Philippe CUVELETTE](#), [Scott DELHAISE-RAMOND](#).

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

►►► MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Remise d'une attestation d'assiduité et de réussite à l'issue de la formation.

• DURÉE DE LA FORMATION

2 jours – 14 heures

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par [téléphone](#) / par mail : contact@artek-formations.fr